

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2019-71

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet d'arrêté de transposition de la directive (UE) 2018/843 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2018 modifiant la directive (UE) 2015/849 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme ainsi que les directives 2009/138/CE et 2013/36/UE modifiant l'arrêté du 18 septembre 2017 relatif aux justificatifs à fournir pour accéder à l'intégralité des informations relatives au bénéficiaire effectif ;

En ayant délibéré lors de sa séance du 4 novembre 2019,

Émet un avis favorable sur le projet d'arrêté susvisé

Fait le 4 novembre 2019.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Yann POUEZAT